

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUESExtrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mercredi 27 juin 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 21 juin 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire), Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), Mme Karine BOPPE (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à Mme Marie-Paule LEPERS)

Absents excusés : Mme Colette GRASER, M. Claude LAMARCQ

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mmes Dong NGUYEN

N° 18-2-4

Affaires Juridiques

Avenue du Général de Gaulle
Création de logements sociaux

Projet d'acquisition par
voie d'expropriation de deux
immeubles à usage de garage et de
leur parcelle cadastrée en BI N°46 (256 m²)

Rapport de M. le Maire,

La Ville de Bondues est propriétaire de cinq maisons sises à Bondues :

- N° 1350 cadastrées section BI N° 47 (240 m²)
- N° 1354 cadastrées section BI N° 48 (282 m²)
- N° 1356 cadastrées section BI N° 49 (275 m²)
- N° 1360 cadastrées section BI N° 50 (254 m²)
- N° 1364 cadastrées section BI N° 51 (262 m²)

L'ensemble représente une surface cadastrale de 1313 m².

Compte tenu de leur état de vétusté et du danger potentiel qu'elles représentent pour la sécurité publique, il a été décidé de réaliser un diagnostic technique. Celui-ci fait état, dans ses conclusions, de plusieurs pathologies qui font obstacle à la mise en œuvre d'un programme de rénovation qui serait économiquement voué à l'échec.

Il est par conséquent envisagé de procéder à leur déconstruction en ayant au préalable pris les dispositions nécessaires pour le relogement des deux familles occupantes.

Deux garages sont adossés à ce linéaire bâti qui présentent également un état de vétusté. Ils appartiennent à Monsieur Jean Castel demeurant 1368 avenue du Général de Gaulle, 59910 BONDUES.

La réalisation de l'opération d'aménagement décrite dans la note annexée à la présente délibération impose qu'elle puisse s'appuyer sur une assiette foncière intégrant l'ensemble bâti décrit ci-dessus (maisons et garages).

Il est en effet de bonne urbanisme de considérer que ce projet impose un traitement architectural global qui ne laisse pas la place à des bâtiments dont la suppression totale est rendue nécessaire par leur état délabré.

Ce projet amène donc la Ville de Bondues à engager un processus d'acquisition des deux bâtiments à usages de garage dont il est fait état dans la présente délibération.

Cette démarche menée par voie amiable n'ayant pas abouti, il importe à présent de l'envisager par voie d'expropriation.

L'article R112-5 du code de l'expropriation stipule :

« Lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition d'immeubles, ou lorsqu'elle est demandée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'urbanisme importante et qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des immeubles avant que le projet n'ait pu être établi, l'expropriant adresse au préfet du département où sont situés les immeubles, pour qu'il soit soumis à l'enquête, un dossier comprenant au moins : »

- 1° Une notice explicative ;
- 2° Le plan de situation ;
- 3° Le périmètre délimitant les immeubles à exproprier ;
- 4° L'estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider la saisine de Monsieur le Préfet du Nord d'une demande visant à soumettre à l'enquête publique le projet objet de la présente délibération dans le cadre d'une procédure de DUP.
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CG du 19 juin 2018



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire